

Les productions de l'Office national du film du Canada sont également distribuées dans le monde entier par l'intermédiaire des bureaux de l'Office situés à New York, à Londres, à Paris et à Montréal.

15.8.2 Téléfilm Canada

Téléfilm Canada, anciennement la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, a été fondée en 1967 par le gouvernement canadien. Son mandat consiste à encourager et à promouvoir le développement d'une industrie du long métrage et d'une industrie de production télévisée indépendante au Canada. Téléfilm veille actuellement à l'application de deux principaux genres de programmes : l'un associé à l'industrie du long métrage, et l'autre, à la production télévisuelle privée, lesquels ont différents critères d'admissibilité.

Longs métrages. Le Fonds de financement de longs métrages a pour but d'encourager le secteur privé à produire et à distribuer, pour fins de diffusion commerciale dans les cinémas, des longs métrages de qualité à caractère canadien dans le domaine des œuvres dramatiques.

Téléfilm Canada peut participer financièrement à l'élaboration, à la production et à la commercialisation des œuvres. Cette participation est conditionnelle à l'existence d'un contrat entre un producteur et un distributeur admissibles, garantissant la diffusion commerciale de l'œuvre cinématographique au cours de l'année suivant son achèvement.

En plus des projets individuels, Téléfilm Canada peut également décider d'appuyer financièrement des entreprises admissibles pour de nombreux autres projets. Téléfilm Canada soutiendra les coproductions et les ventes internationales et contribuera à l'accroissement des ventes et à la promotion des productions canadiennes à l'étranger. Les productions financées par le Fonds de financement de longs métrages ne peuvent l'être par le Fonds de développement d'émissions canadiennes et vice-versa.

L'aide financière consentie par le biais du Fonds de financement de longs métrages, accordée en guise de complément à d'autres sources de financement qui ont trait à la production et à la distribution, peut prendre la forme d'une émission d'actions, d'un prêt à long terme, d'un prêt garanti ou d'avances sans intérêt. Téléfilm Canada gère également un fonds d'aide au doublage et au sous-titrage.

Production de scénarios et élaboration de projets. Téléfilm Canada accorde aux producteurs des avances recouvrables pour la préparation de scénarios et de budgets, et pour l'embauche de réalisateurs et d'acteurs.

Financement temporaire. Les prêts temporaires permettent aux producteurs de mettre en branle leurs productions avant même que tous les capitaux requis aient été rassemblés. Les distributeurs canadiens et les compagnies de ventes étrangères sont également admissibles au Fonds de financement intérimaire.

Le Fonds d'aide au marketing international a été créé pour améliorer la commercialisation et les stratégies de promotion des productions canadiennes sur les marchés nationaux et internationaux, et pour accroître la compétitivité et la visibilité des entreprises canadiennes de vente à l'étranger, tant au Canada que dans les autres pays.

Le Fonds d'aide à la distribution des longs métrages a été créé dans le but de fournir à l'industrie canadienne de la distribution cinématographique une source de financement en vue de faciliter l'acquisition de droits de distribution de films canadiens. Il vise également à fournir une aide financière générale destinée à renforcer le secteur canadien de la distribution, favorisant par le fait même l'investissement des recettes provenant du marché canadien dans de nouvelles productions canadiennes et assurant ainsi un plus grand dynamisme à l'industrie cinématographique du pays.

Production télévisuelle privée. Téléfilm Canada participe au Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes par le biais d'émission d'actions, de prêts garantis ou de garanties d'emprunt visant la production d'émissions canadiennes de grande qualité dans les domaines des œuvres dramatiques, des variétés, du documentaire et de la programmation pour enfants. Pour être admissible à cette aide, l'émission proposée doit respecter les normes de Téléfilm Canada en matière de contenu canadien, et un diffuseur canadien doit en garantir la mise en ondes dans les deux années qui suivent son achèvement. Aux fins du fonds susmentionné, les diffuseurs canadiens agréés sont Radio-Canada et CBC, tous les réseaux ou les stations privés de télédiffusion et les autorités scolaires provinciales détentrices d'une licence de télédiffusion. On accorde également une aide pour l'élaboration de scénarios et de projets, pour le financement intérimaire et pour la commercialisation des productions télévisuelles canadiennes.

Le Bureau des festivals est responsable de la coordination de la participation canadienne aux festivals de cinéma qui ont lieu partout dans le monde et de la représentation cinématographique du Canada à l'étranger. Ce bureau administre également un programme de subventions destinées aux festivals de cinéma canadiens. Le Canada a conclu des traités officiels de coproduction avec 16 pays : l'Algérie, l'Argentine, la Belgique, la Chine,